

Tournez petits bolides !

**Rencontre avec
Barbara et Jean-Pierre
Fievre
SARL C. MUZAC
Tonnay-Charente**

Barbara et Jean-Pierre FIEVRE perpétuent l'implantation de manèges pour enfants dans des galeries marchandes depuis près de 43 ans. Fondée en 1970 par René MUZAC, la société est reprise en 1989 par sa fille Christiane MUZAC et son mari Yves, puis par sa petite-fille Barbara et son époux en 2002. Les parents adhèrent au centre de gestion CGA 17 en février 1996. Barbara et Jean Pierre ont maintenu leur adhésion. Elle a pu ainsi suivre des formations en gestion et informatique. Retour sur cette heureuse saga familiale. (89 mots)

Le grand-père, René MUZAC, rachète il y a près de 43 ans une affaire à un de ses amis comprenant une quinzaine de manèges. Loisir surtout établi dans les grandes surfaces en Italie et en Espagne, il a l'idée d'installer ces machines dans les galeries marchandes qui se développent en France dans les années 70. Le premier manège va être implanté au centre commercial de Puiboreau près de La Rochelle. Suivront ensuite d'autres grandes surfaces situées dans le département de la Charente-Maritime principalement. Société familiale reprise par sa fille puis par sa petite-fille, elle comprend aujourd'hui près de 190 appareils dont 180 sont



en fonctionnement. Avant de reprendre la société, Barbara a exercé le métier de coiffeuse pendant 11 ans et Jean-Pierre était dessinateur dans un cabinet d'architecte. Ce dernier va quitter son emploi et suivre une formation en électricité pour obtenir une habilitation. Il va tout d'abord travailler avec son beau-père à l'atelier. 6 années plus tard, Barbara le rejoints pour continuer l'activité. Elle suit des formations en gestion d'entreprise, relation avec la clientèle et informatique au CGA 17. Jean-Pierre s'occupe de l'aspect technique et de la remise en état des machines. Celles-ci étant de plus en plus complexes, ils sont obligés de sous-traiter l'automatisation, la soudure et la peinture. Ils sont à présent implantés dans 35 départements. Assurant le dépannage sous 24 heures, ils sillonnent la France et prennent peu de congés ! En Charente-Maritime, ils ont 58 vignettes. La vignette est la carte d'identité de l'appareil, nominative en fonction du lieu d'implantation et soumise aux douanes.

Les manèges sont soit individuels soit montés sur un podium supportant deux à quatre appareils. Pour pouvoir laisser leur manège dans une galerie marchande, ils rétrocèdent une partie des gains, soit en négociant un pourcentage soit sous la forme d'un loyer. Ce secteur comprend environ 5 grandes sociétés dont l'activité est similaire à celle de C. MUZAC. Un salon du manège a lieu tous les ans à Rimini en Italie et tous les 2 ou 3 ans en France. Les achats sont effectués auprès de fabricants essentiellement italiens, "Automatique Toy Modena" à Modène ou espagnols avec "les manèges Falgas" à Figueras. Du fait de la baisse de l'intérêt des enfants pour ces attractions, à cause principalement des consoles de jeux vidéos, ce commerce est devenu plus difficile à développer. L'âge maxi d'utilisation de ces manèges est passé de 10 ans dans les années 70 à 7 ans aujourd'hui. Les appareils sont devenus interactifs et intègrent des applications ludiques en plus de leur utilisation traditionnelle. Barbara et Jean-Pierre sont à l'écoute des enfants pour que leur manège réponde à leur attente et assurent une veille technologique permanente. ■



Vous souhaitez qu'un reportage soit réalisé gratuitement sur votre entreprise, contactez Céline JAULIN au 05 46 27 64 22 ou par mail : c.jaulin@cga17.fr